

APPENDICE No 6

procéder à une nouvelle évaluation des propriétés de chaque colon en particulier, ce qui implique naturellement des frais d'administration. J'ignore si vous avez fait une estimation exacte de ces frais: c'est là la question. Je crois que le montant requis doit être beaucoup plus élevé que cela.—R. Nous ne croyons pas que ces frais doivent être bien considérables.

Q. Vous parlez de \$10 par jour pour. . .—R. Pour deux membres d'un Bureau.

Q. Est-ce là le montant de leur rémunération?—R. Oui.

Q. Et leurs dépenses?—R. Cet item serait compris dans les frais d'estimation, quels qu'ils soient. Cela dépendrait du nombre de fermes à inspecter. Au point de vue du travail d'évaluation \$20 par jour est une rémunération raisonnable.

M. Caldwell:

Q. Ne pensez-vous pas que ces \$20 devraient couvrir le traitement d'un membre du bureau et ses dépenses?—R. \$20.

Q. Oui. Dans un district un homme pourrait inspecter deux ou trois fermes par jour dans les endroits où elles sont près les unes des autres. Le travail pourrait sans doute se faire par district et les frais mieux partagés. Ce n'est pas tant une question de connaître la valeur de chaque terre mais bien de savoir le degré de déflation constatée dans le district. Nous pouvons nous accorder avec le colon au sujet de la valeur de sa terre mais la question à décider c'est combien la terre a perdu de sa valeur.

M. Speakman:

Q. Quel est présentement le prix des terres comparativement aux prix auxquels elles ont été achetées?—R. Oui. Les choses matérielles qui se rattachent à la ferme ne donnent lieu à aucune difficulté. Il ne s'agit que de déterminer le prix de la ferme aujourd'hui comparé à ce que le colon a payé pour elle.

Q. Alors il s'agira de déterminer la valeur marchande de la propriété comparée à celle des produits?—R. La valeur marchande est déterminée par la valeur productive.

M. CALDWELL: La Commission Royale n'est pas d'accord avec ce point de vue. Elle dit que dans les cas où s'est déclarée une forte déflation des produits de la ferme il n'y a pas eu de déflation sensible dans la valeur de la propriété. Si vous deviez vous appuyer sur la valeur productive de la terre vous pouvez faire ce travail assis dans votre bureau sans avoir à voir la terre du tout?—R. Si j'ai bien compris le rapport Ralston la Commission reconnaissait le bien-fondé d'une nouvelle évaluation comme question de principe, mais ne recommandait pas d'en faire immédiatement l'application. Elle a bien recommandé que l'Etat devrait appuyer les soldats-colons d'après ce principe et de procéder à une nouvelle évaluation lorsqu'elle serait jugée nécessaire et d'aider aux colons en leur accordant une remise des intérêts dus sur le capital. Elle ne s'est pas prononcée en faveur d'une nouvelle évaluation immédiate, mais elle a recommandé que si de l'avis de la Commission le temps est venu et si les conditions économiques désastreuses se sont maintenues pendant quelques années de plus et qu'une nouvelle évaluation devient nécessaire alors l'Etat devra agir et protéger le soldat.

M. Caldwell:

Q. A un certain point de vue la Commission royale a raison mais elle a tort à un autre point de vue. Dans dix ans nous pouvons avoir de meilleures conditions, mais je crois que dans dix ans vous aurez bien peu de colons à qui vous intéresser si vous ne réglez pas cette question maintenant?—R. La Commission n'est pas opposée à une évaluation immédiate.

Q. Voilà mon point: procédez immédiatement à une nouvelle évaluation afin de retenir les hommes qui sont découragés et pratiquement décidés à tout

[Mr. S. Maber]